

## APPEL À CANDIDATURES 2020 FONDS DE MOBILITÉ CARAÏBES

**Favoriser la mobilité des artistes et des professionnels de la culture à l'intérieur de la zone Caraïbes.**

Le Fonds de mobilité Caraïbes est un programme de la mission de coopération culturelle Afrique et Caraïbes de l'Institut français avec le soutien du Ministère de la Culture (Directions des affaires culturelles de la Guadeloupe et de la Martinique, Direction Culture, Jeunesse et Sports de la Guyane et Direction générale de la création artistique).

Ce programme soutient la mobilité à l'intérieur de la zone Caraïbes (pays membre de l'AEC\* et DFA\*\*) et en direction des États-Unis ainsi que du Canada. Les bénéficiaires disposeront d'une prise en charge de leur billet d'avion à hauteur de 1 500€ et d'une assurance rapatriement.

### CALENDRIER

#### Commission de sélection

Les dossiers seront traités par ordre de priorité, vous recevrez une réponse le mois suivant votre dépôt de candidature.

#### Date limite de dépôt des dossiers de candidature

Chaque dossier devra être déposé au plus tard un mois et demi avant la date de début de mobilité et au plus tard le 24 août 2021.

#### Période et durée de la mobilité

Libre (entre le 24 août 2020 et le 24 août 2021).

### CONTACT

Manon Barbe

chargée de  
projet mission de coopération  
culturelle Afrique et Caraïbes

Département Développement et  
Coopération Artistiques

[manon.barbe@institutfrancais.com](mailto:manon.barbe@institutfrancais.com)

\*Antigua & Barbuda; Bahamas; Barbade; Belize; Colombie; Costa Rica; Cuba; Dominique; El Salvador; Grenade; Guatemala; Guyane; Haïti; Honduras; Jamaïque; Mexique; Nicaragua; Panama; République Dominicaine; Saint-Christophe-et-Niévès; Sainte-Lucie; Saint-Vincent & Les Grenadines; Suriname; Trinité-et-Tobago; Venezuela.

\*\*Départements français d'Amérique (Guadeloupe, Guyane, Martinique).

## À QUI S'ADRESSE LE DISPOSITIF ?

Les professionnels de la culture ou les artistes résidant dans l'un des pays de la Caraïbe ou dans un des départements français d'Amérique.

## DISCIPLINES

Architecture, paysage, urbanisme, Arts de la rue, Arts visuels, Bande dessinée, Cinéma, Cirque, Danse, Débats d'idées, Design, Formations artistiques, Formation aux métiers de la culture, Jeux vidéo, Livre, Marionnettes, Métiers d'art, Mode, Musée & Patrimoine, Musique classique et contemporaine, Musiques actuelles et jazz, Numérique, Patrimoine culturel immatériel, Photographie, Pluridisciplinaire, Théâtre.

## MODALITÉS DE LA MOBILITÉ

### **Seront soutenus en priorité les mobilités pour :**

la participation à des événements prescripteurs, les formations, le développement de marchés, la participation de professionnels à des réseaux transnationaux, les temps de recherche et de collaboration artistique, les invitations à des débats, des conférences ou des séminaires, les résidences de création croisées.

**Les candidatures doivent être soumises par une personne physique dans le cadre d'une mobilité individuelle et professionnelle pour un projet culturel ou artistique. Une candidature pour chaque mobilité doit être déposée en ligne sur la plateforme de l'Institut français : [www.ifprog.emundus.fr](http://www.ifprog.emundus.fr)**

Nous vous invitons à prendre connaissance des conditions de mobilité dans votre pays de résidence avant tout dépôt de candidature.

Les bénéficiaires retenus seront contactés par l'Institut français qui prendra directement en charge le billet en seconde classe et l'assurance aux dates souhaitées par le bénéficiaire et l'assurance. Une fois le plan de vol validé par le bénéficiaire, le billet pourra être modifié par celui-ci mais à ses frais. Le prix du billet ne pourra pas excéder 1500€. Dans le cas où il serait supérieur, l'Institut français versera au bénéficiaire une somme forfaitaire de ce montant pour contribuer à l'achat du billet.

Important : le dispositif est « non cumulable » avec le FEAC.

Une attention particulière sera donnée aux candidatures qui interrogeront l'impact de la mobilité et sa nécessité dans un souci de mobilité verte. Nous vous invitons à utiliser les différents sites web qui permettent de calculer l'empreinte carbone.

A l'issue de leur mobilité, les bénéficiaires adresseront à l'Institut français par courrier électronique un bilan de leur mobilité (objectifs atteints, perspectives, poursuite du projet, etc.).

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### **Remplir le formulaire en ligne à l'aide des données suivantes :**

- Porteur de projet : informations sur le candidat.
- Description du projet : présentation succincte du projet de mobilité, objectifs et résultats attendus, période de mobilité souhaitée.
- Partenariats : informations sur les éventuels contacts et partenariats établis avec des artistes et/ou professionnels français et/ou étrangers.

### **Documents à joindre au dossier :**

- Un Curriculum vitae ou un dossier artistique.
- Une lettre d'invitation d'une structure professionnelle ou un justificatif d'inscription à une manifestation.

## ANNONCE DES RÉSULTATS

Les candidats dont les dossiers auront été retenus uniquement seront notifiés par e-mail. Les dossiers non choisis à l'issue de la commission seront classés sur la plateforme [www.ifprog.emundus.fr](http://www.ifprog.emundus.fr) sous le statut « Non retenu ». La liste des bénéficiaires sera par ailleurs rendue publique sur les sites internet de l'Institut français, des DAC Martinique et Guadeloupe et de la Préfecture de la Guyane.